

Exposé 3 – éléments de correction

1. DOC 1. Quels sont les types de cyberviolence particulièrement présents sur les réseaux sociaux ?

Les types de cyberviolence particulièrement présents sur les réseaux sociaux sont :

- les insultes et rumeurs sur les pages, mur de la victime ;
- la création de faux comptes (usurpation d'identité) ;
- la publication de photos ou de vidéos sans le consentement de la victime.

2. DOC 1 ET 2. En quoi les échanges du document 2 relèvent-ils du cyberharcèlement ?

Ces échanges relèvent du cyberharcèlement car il s'agit de cyberviolence (avec des messages d'insulte et de dénigrement) répétée (plusieurs messages) malgré la demande d'arrêt de la victime (« Laisse-moi tranquille ! »).

3. DOC 3. En quoi le texte de loi protège-t-il les victimes de cyberharcèlement ?

Le texte de loi protège les victimes car il précise que des messages d'insultes répétés ou autres pratiques de cyberharcèlement constituent un délit passible d'une amende ou même d'une peine de prison. [+ résumer cette vidéo sur la cyber-violence](#)

4. DOC 4. Que devez-vous faire en cas de cyberharcèlement ?

En cas de cyberharcèlement, il faut effectuer un signalement auprès d'adultes responsables et auprès de spécialistes comme sur la plateforme téléphonique « Net écoute ». Cette plateforme est également accessible par le biais du site <https://www.netecoute.fr/>, support parfois plus accessible pour les jeunes que le téléphone.

5. CONCLUSION. Pourquoi Internet favorise-t-il le cyberharcèlement ?

Internet favorise le cyberharcèlement car il est facile de poster des messages qui auront une grande visibilité. Une insulte, une photo ou une rumeur peut être republiée des milliers de fois très rapidement. L'anonymat pose également problème et provoque une sensation d'immunité chez les cyberharceleurs.